

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Du vendredi 15 janvier 2021 à 20h Salle des fêtes, Espace Cabrespine

Monsieur Florian MORELLE, Maire de Maurs, préside la séance

Etaient présents : Florian MORELLE, Françoise CAYROU, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Régine FONTANEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Marion TABOURNEL (arrivée au point 7), Jean-Paul BARDET, Florence CAMPERGUE, Bernard GASTON, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Gilles PICAROUGNE, Monique DELORT.

Etaient absents et avaient donné procuration : François SOURNAC donne procuration à Michel GOUTEL, Muriel COMBRET donne procuration à Audrey GRAMOND-FORESTIER, Emmanuel GRIMAL donne procuration à Claudine FEL, Nadine TEULLET donne procuration à Gilles PICAROUGNE, Marion TABOURNEL donne procuration à Régine FONTANEL jusqu'à son arrivée au point 7.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Françoise CAYROU.

Monsieur le Maire propose de supprimer de l'ordre du jour le point 9 qui ne comporte plus de décision. Accord à l'unanimité

0) MOT D'ACCEUIL

Monsieur le Maire souhaite une bonne année 2021 à l'ensemble du conseil municipal et à leur proche. Il partage également les vœux de bonne santé de M SOURNAC absent.

Guy BESOMBES, agent de la Commune depuis 2006 est malheureusement décédé la veille. Ses obsèques auront lieu le lundi 18 janvier à 9h à Arpajon sur Cère. Le Maire a tenu à saluer sa mémoire.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2020

Trois précisions ont été apportées au sujet du projet Ville Amie des Enfants par l'UNICEF, de la demande du Fonds Cantal Innovation et de la révision de la grille des Tarifs municipaux.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

2) TABLEAU D.I.A. ET DECISIONS DU MAIRE

→ POUR INFORMATION DU CONSEIL

3) APPROBATION APPEL D'OFFRE MARCHE TRAVAUX RUE SAINT AGNES ET RUE TORSE

DEL – 01/01/2021/15/01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opération d'aménagement de la Rue Saint Agnès et Rue Torse et plus précisément le Marché de Travaux.

Il convient de valider le Dossier de Consultation des Entreprises et d'autoriser le lancement de la consultation de ce marché et son attribution.

En effet, le montant prévisionnel de travaux est de 143 000 € HT, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation expresse du conseil pour lancer la consultation et attribuer les marchés en découlant.

Il est ainsi proposé que la consultation soit établie selon une procédure adaptée.

Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1-1 du code de la commande publique

Le présent appel d'offre sera basé sur un lot unique, terrassement – réseaux et voirie.

Conformément au code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 offres les mieux classées à l'issue d'une première analyse. Cette négociation portera alors sur l'ensemble des critères d'attribution du marché.

Les critères de jugement et classement des offres porteront à 60% sur la valeur du mémoire technique et 40% sur le prix des prestations.

Le délai minimal de publicité des marchés de travaux est fixé à 22 jours consécutifs.

La publicité démarrera fin janvier 2021 avec une date limite de remise des offres au 26/02/2021.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises concernant les travaux de voirie présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Maire à lancer la consultation ;**
- **D'autoriser le Maire à attribuer le marché travaux ;**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

4) APPROBATION APPEL D'OFFRE MARCHÉ A BON DE COMMANDE 2021/2023 DE TRAVAUX VOIRIE

DEL – 02/01/2021/15/01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le renouvellement du marché à bon de commande des travaux de voirie qui s'est terminé le 31 décembre 2020.

Il convient de valider le Dossier de Consultation des Entreprises et d'autoriser le lancement de la consultation de ce marché et son attribution.

En effet, le montant prévisionnel de travaux annuel étant de 125 000 € HT soit 375 000 € HT sur 3 ans, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation expresse du conseil pour lancer la consultation et attribuer les marchés en découlant.

Il est ainsi proposé que la consultation soit établie selon une procédure adaptée ouverte.

Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1-1 du code de la commande publique

L'accord cadre de travaux programme voirie communale sera réalisé sous la forme d'un marché à bon de commande renouvelable avec un délai global de trois ans soit 2021/2023.

Le présent appel d'offre sera basé sur un lot unique.

Conformément au code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 offres les mieux classées à l'issue d'une première analyse. Cette négociation portera alors sur l'ensemble des critères d'attribution du marché.

Les critères de jugement et classement des offres porteront à 60% sur la valeur du mémoire technique et 40% sur le prix des prestations.

Le délai minimal de publicité des marchés de travaux est fixé à 22 jours consécutifs.

La publicité démarrera le 18/01/2021 avec une date limite de remise des offres au 22/02/2021.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises concernant les travaux de voirie présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Maire à lancer la consultation ;**
- **D'autoriser le Maire à attribuer le marché travaux ;**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ ADOPTE A LA MAJORITE

5) OPERATION VOIRIE 2021 : DEMANDE SUBVENTION DETR 2021 ET PLAN DE FINANCEMENT

DEL – 03/01/2021/15/01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est obligatoire de déposer les demandes de subvention DETR 2021 avant le 29 janvier.

Il propose de déposer 2 dossiers cette année avec comme ordre de priorité :

- 1^{er} : opération aménagement impasse Saint Césaire,
- 2^{ème} : opération voirie 2021.

Il présente le programme de travaux voirie 2021 qui sera effectué par l'entreprise retenue dans le cadre du marché à bon de commande 2021/2024 en cours de consultation et propose le plan de financement.

Nom VC	Montant HT
Place de l'Europe	14 792,50 €
VC Rue des Bains	19 102,50 €
VC Rue Antonin Fel	11 135,00 €
VC Rue du Bac	21 437,50 €
VC de Germes Laroche	9 600,00 €
VC Bersagol	19 265,00 €
VC de la Drulhe	29 437,50 €
Imprévu	230,00 €
Total HT	125 000,00 €
TVA 20%	25 000,00 €
TOTAL TTC	150 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Désignation	Taux	Montant
CD15 Fonds Cantal solidaire 2021	16% du HT	20 000,00 €
ETAT - DETR 2021	40% du HT	50 000,00 €
Autofinancement et ou emprunt		80 000,00 €
Total des recettes		150 000,00 €

Après avoir pris connaissance du programme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le programme de travaux voirie 2021 présenté ci-dessus et en annexe ;**
- **De solliciter une subvention DETR 2021 à hauteur de 40% du HT soit 50 000 € ;**
- **D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

6) OPERATION AMENAGEMENT IMPASSE SAINT CESAIRE : DEMANDE SUBVENTION DETR 2021 ET PLAN DE FINANCEMENT

DEL – 04/01/2021/15/01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est obligatoire de déposer les demandes de subvention DETR 2021 avant le 29 janvier.

Il propose de déposer 2 dossiers cette année avec comme ordre de priorité :

- 1er : opération aménagement impasse Saint - Césaire,
- 2ème : opération voirie 2021.

Il présente le programme de travaux voirie 2021 qui sera effectué par l'entreprise retenue dans le cadre du marché de travaux en cours de consultation et propose le plan de financement.

Nom VC	Montant HT
SIVU Eaux usées (25 267 € HT)	
Réseau Eaux Pluviales	30 387,00 €
Réseau Eau potable	19 172,00 €
Aménagement chaussée	24 425,00 €
Imprévus	6 016,00 €
Total HT	80 000,00 €
TVA 20%	16 000,00 €
TOTAL TTC	96 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		
Désignation	Taux	Montant
CD15 Fonds Cantal Innovation 2021	30% du HT	24 000,00 €
ETAT - DETR 2021	40% du HT	32 000,00 €
Autofinancement et ou emprunt		40 000,00 €
Total des recettes		96 000,00 €

Après avoir pris connaissance du programme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme d'aménagement de l'impasse « Saint Césaire » présenté ci-dessus et en annexe ;
- De solliciter une subvention DETR 2021 à hauteur de 40% du HT soit 32 000 € ;
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

7) APPROBATION PROPOSITION RYTHME SCOLAIRE ECOLE DENIS FORESTIER RENTREE 2021/2022

DEL – 05/01/2021/15/01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2013, le Ministère de l'Education Nationale faisait paraître un décret fixant le cadre d'une nouvelle organisation du temps scolaire dans le premier degré. Dès la rentrée 2013/2014, l'école publique Denis Forestier a appliqué cette réforme et la Mairie s'est vu confier la mission d'organiser les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Les Activités périscolaires prolongent le service public de l'Education et visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et loisirs éducatifs.

Depuis la mise en place, les TAP ont évolué. Actuellement, ils se déroulent les Mardi, Jeudi et Vendredi de 15h30 à 16h30.

Afin de pouvoir organiser la rentrée 2021, Mme l'Inspectrice d'Académie nous demande de bien vouloir transmettre notre projet d'organisation du temps scolaire avant le 22 Janvier 2021.

Grâce aux 7 années d'expérimentation avec un rythme scolaire de 4,5 jours, nous pouvons envisager différents scénarios avec chacun des avantages et des inconvénients.

Avant de prendre une décision en Conseil Municipal, j'ai souhaité organiser une concertation anonyme en fin d'année la plus large possible auprès des enseignants et des parents dans l'intérêt des enfants. Sur 162 réponses, le sondage qui était sur 4 scénarios (1 à 4 jours et 3 à 4,5 jours) a donné le résultat de 57 pour 4 jours, 100 pour 4,5 jours et 5 sans opinion.

De même, le Conseil d'Ecole a émis un avis suite à un vote.

Sur 21 votants (9 enseignants, 9 parents, 2 élus et 1 DDEN), le résultat a été de 12 pour 4 jours, 8 pour 4,5 jours et 1 sans opinion.

Après réflexion, au vu des résultats du sondage et au vu de mes convictions par rapport au bien de l'enfant, je vous propose d'opter pour un rythme scolaire pour la rentrée 2021 de 4,5 jours avec des TAP de 45 mn, de 15h45 à 16h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Mme DELORT demande le vote en deux fois (1^{er} sur le choix 4,5 jours et le 2^{ème} sur 4x 45mn).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- A l'unanimité, d'approuver la proposition de Monsieur le Maire pour une rentrée 2021/2022 sur un rythme scolaire de 4,5 jours
- A la majorité (4 abstentions), d'approuver avec le rythme des 4,5 jours, des TAP de 45 mn, de 15h45 à 16h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

→ **ADOpte A L'UNANIMITE ET MAJORITE**

8 DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CONTE

DEL – 06/01/2021/15/01

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à une décision modificative, sur le budget annexe lotissement Le conte, pour ajuster certains articles.

Il présente la décision modificative n°2 du Budget annexe Lotissement Le Conte, ainsi qu'il suit :

Natures	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
671 Charges exceptionnelles / opérat° de gestion	13,08 €	
605 Achat matériel, équipements	- 13,08 €	
total Fonctionnement	0,00 €	- €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité décide :

- **D'approuver la décision modificative n° 2 budget annexe Lotissement Le Conte ci-dessus ;**
- **D'autoriser M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

9) DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL ET AEP (SI NECESSAIRE)

Suppression de l'ordre du jour, cette délibération n'est pas nécessaire

10) VENTE TERRAIN PLACE LE CONTE A LOCATAIRE MAISON POLYGONE

DEL – 07/01/2021/15/01

Vu le bail à construction consenti à SA d'HLM Polygone en date du 14/12/1995,

Vu l'avis sur la valeur vénale,

Vu la demande de vente à l'occupant de la SA d'HLM Polygone en date du 21 décembre 2020,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de Maurs a consenti un bail à construction à la SA d'HLM Polygone au lotissement « Le Conte ».

Il rappelle les mesures prises par l'Etat afin de faciliter l'accession à la propriété et notamment la vente dans l'ancien correspondant aux logements existants du parc social : tout locataire d'un logement construit ou acquis depuis plus de 10 ans par l'organisme d'HLM peut formuler une demande d'acquisition. Mme ECH-CHIYAI Fatima a fait sa demande d'accession à la propriété auprès de la SA d'HLM Polygone fin 2020 qui a également pris contact auprès de la commune de Maurs.

Le terrain correspond à la parcelle AD n°1073 d'une contenance 470 m².

Monsieur le Maire rappelle que le même cas de vente à l'occupant a été réalisé en 2009 et il donne lecture de la délibération du 24 juillet 2009.

Il propose d'appliquer le même tarif à 10 € TTC/m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De FIXER le prix de vente du terrain à Mme ECH-CHIYAI Fatima à 10€ TTC/m²,**
- **De lui DONNER POUVOIR pour la signature de la vente auprès de Maîtres HENRY et MANHES et pour toutes les pièces nécessaires,**
- **D'APPROUVER la modification du bail à construction avec la SA d'HLM Polygone en conséquence,**
- **De DECIDER que les frais liés à cette modification de bail sont à la charge de la SA d'HLM Polygone (bornage, frais notariés...) et que les frais notariés, relatifs à la vente de terrain à Mme ECH-CHIYAI, sont à la charge de l'acquéreur.**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

11) REGULARISATION ACTE SUITE DELIBERATION 30/06/1972 PARCELLE AB 380 (VIRAGE CD319 RTE ST CIRGUES) FAMILLE ROMERO-MARTINY

DEL – 08/01/2021/15/01

Vu la délibération du 30 juin 1972 pour la cession Bonis-Costerousse-Roméro ;
Vu la création de la parcelle AB n°380 d'une contenance de 108 m² qui correspond aujourd'hui à un morceau de la chaussée du CD 319 au niveau d'un tournant Route de St Cirgues,
Vu que cette parcelle appartient toujours à la famille Roméro-Martiny alors qu'un acte aurait dû être réalisé en 1972,
Vu la demande de régularisation de M et Mme MARTINY afin de pouvoir vendre leur propriété sans cette parcelle.
Monsieur le Maire propose de régulariser cet acte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver la régularisation de cet acte de vente de la parcelle AB 380 à titre gratuit par M et Mme MARTINY à la Commune de Maurs,**
- **De lui DONNER POUVOIR pour la signature de l'acte auprès de Maître RIVIERE-LAVERGNE et pour les pièces nécessaires,**
- **De DECIDER que les frais notariés, relatifs à la vente de ce terrain seront à la charge des deux parties à hauteur de 50% chacun.**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

12) INFORMATIONS DIVERSES

- **Monsieur le Maire :** Il rappelle aux membres du Conseil la tenue le jeudi 21 janvier 2021 à 13h30 d'une commission Foires et marchés.
- A la demande de **Monsieur le Maire, Jean-François CABEZON**, Vice-Président du SIVU fait le point sur la situation du syndicat et les projets portés pour l'année 2021.
- **Gilles PICARROUGNE** demande où en est le marché de travaux de création de puits de captage de « Passe vite » ?
Le Maire rappelle l'historique de la 1^{ère} consultation qui s'est conclue infructueuse et informe le conseil municipal du calendrier prochain concernant la 2^{ème} consultation.
- **Point Communauté de Communes :**
 - **Maison de Santé :** Le Maire fait le point sur l'avancée du dossier et les modalités induites par le changement de lieu, en partenariat avec la Communauté de Communes, maître d'ouvrage du projet. Le Maire informe du calendrier à tenir (entrée des lieux à l'automne 2022).
Gilles PICARROUGNE évoque le financement au vu du montant des travaux et presse la CCCC d'avancer rapidement sur ce dossier.
 - **Gymnase :** Les travaux devraient démarrer en 2021 pour se terminer dans l'été 2022.
 - **Voirie de Calsacy CCCC :** Cette voie est Communautaire et elle est très détériorée. La CCCC a fait faire un devis à l'entreprise CAUMON.
- **« Fenêtre sur Maurs » :** **Audrey FORESTIER-GRAMOND** et **Muriel COMBRET** évoquent la conférence de presse de lancement du 1^{er} concours photos à venir le mercredi 20 janvier.
Les 17, 18 et 19 septembre lors des journées du patrimoine, les clichés récompensés seront exposés à l'Epicierie en partenariat avec l'association TousArtzimut.
- **Conseil Jeunes :** **Florence CAMPERGUE** et **Cédric CANET** font le compte rendu de l'élection et du conseil d'installation de décembre.
- **EHPAD de Maurs :** Le Maire répond à certaines questions quant à l'actualité de l'établissement. Il rappelle l'arrivée d'une Directrice adjointe le 4 janvier, dans le cadre de la convention signée entre le Centre Hospitalier de FIGEAC et l'EHPAD Roger JALENQUES et lui souhaite la bienvenue.
- **Redevance Ordures Ménagères CCCC :** **Gilles PICARROUGNE** ouvre une discussion sur l'augmentation de la Redevance OM et regrette le manque d'action pour justifier cette augmentation.
Monsieur le Maire rappelle les périmètres d'action des différentes collectivités et invite Gilles PICARROUGNE à faire part de ses interrogations en commission CCCC Transition écologique, dont il est membre.

La séance est levée à 22h15

Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 janvier 2021

Le Président de séance F. MORELLE		La Secrétaire de séance F. CAYROU	
F. MORELLE	F. SOURNAC Pouvoir à M GOUTEL	F. CAYROU	P. LAVERGNE
C. FEL	M. GOUTEL	R. FONTANEL	A. FORESTIER-GRAMOND
E. GRIMAL Pouvoir à C FEL	M. TABOURNEL	M. COMBRET Pouvoir à A GRAMOND-FORESTIER	J.P. BARDET
F. CAMPERGUE	B. GASTON	C. CANET	
J. F. CABEZON	N. TEULLET Pouvoir à G PICARROUGNE	G. PICARROUGNE	M. DELORT